



## Politique de gestion

### Document de référence

Présentée au  
Conseil d'administration le  
3 novembre 2022

## MANDAT

Le programme Entreprise innovante est mise en place pour permettre aux entreprises de la région de Pierre-De Saurel, d'investir en innovation par la robotisation, l'automatisation et par l'analyse des processus opérationnels des entreprises.

## CLIENTÈLE ADMISSIBLE

Les entreprises manufacturières et agroalimentaires de la MRC Pierre-De Saurel qui sont en affaire depuis plus de 3 ans.

Projets admissibles :

- Réalisation d'études de faisabilité pour analyser ou évaluer les paramètres techniques ou économiques de projets d'implantation, de modernisation ou d'expansion d'entreprises;
- Réalisation de diagnostics numériques, plans numériques et plans de mise en œuvre;
- Mise en œuvre d'un plan d'action et d'un plan numérique

***\*Prenez note que du financement additionnel sera disponible pour l'implantation des nouvelles technologies proposées par l'audit 4.0. (robotisation ou cellules robotisée, automatisation, implantation d'un ERP/CRM.)***

## AIDE FINANCIÈRE

*Pour la réalisation de diagnostics numériques, plans numériques et plan de mise en œuvre pour l'implantation de nouvelles technologies*

- Taux d'aide maximal : 95% des dépenses admissibles ;
- Montant maximal : 38 000 \$ pour la durée du programme ;
- Financement additionnel pour l'achat de nouvel équipement proposé par l'audit ;
- Financement additionnel pour l'achat de système ERP et/ou CRM proposé par l'audit.

## Dépenses admissibles

- Honoraires professionnels ;
- Frais liés à l'achat d'informations spécialisées ;
- Frais de déplacement et de séjour.

*D'autres conditions peuvent s'appliquer.*

## Dépenses non admissibles

- Financement du fonctionnement régulier (incluant les ressources internes) ;
- Placements publicitaires ;
- Paiement d'une dette ou le remboursement de prêts existants ;
- Remplacement d'un soutien gouvernemental ou de programmes existants ;
- Dépense visant le déplacement d'une entreprise ou d'une partie de sa production à l'extérieur de la MRC Pierre-De Saurel.

## Critères de sélection

L'enveloppe financière dédiée n'a pas de réserve de fonds par secteur d'activité ciblé. Les meilleurs projets sont favorisés. Chaque projet admissible est évalué selon les critères de sélection suivants :

- Qualité et solidité du modèle d'affaires ;
- Professionnalisme et crédibilité du promoteur ;
- Démonstration des problématiques résolues par le virage ;
- Pertinence du projet (clientèle visée, unicité du projet, concurrence, qualité de l'offre, innovation) ;
- Permetts d'accroître l'efficacité, la productivité, la croissance et/ou la compétitivité de l'entreprise ;
- Caractère novateur et créatif du projet ;
- Faisabilité du projet (échancier réaliste, stratégie de marketing et de communication, qualité du plan d'affaires) ;
- Réalisme du montage financier et partenaires impliqués ;
- Capacité financière du requérant à mener à terme le projet et à atteindre ses objectifs ;
- Pérennité du projet à la suite du financement ;
- Retombées économiques du projet (création d'emplois, croissance du chiffre d'affaires, etc.) ;
- Qualité de la demande présentée ;
- Fournisseurs locaux ;
- Crédibilité du fournisseur ;
- Impact social et durabilité du projet.

## TRAITEMENT D'UNE DEMANDE

Voici les étapes du traitement de dossier par le DÉPS :

1. La validation de la disponibilité des fonds ainsi que l'admissibilité, l'analyse et la recommandation du projet ;
2. Lors d'une réponse positive, signature d'une entente.

Avant de pouvoir déposer officiellement un projet pour de l'accompagnement et/ou du financement, le DÉPS vous contactera pour une rencontre préliminaire en compagnie d'un représentant d'Investissement Québec.

*Afin de stimuler notre économie locale, nous recommandons aux entreprises de faire affaire avec des fournisseurs de la MRC de Pierre-De Saurel.  
Les projets impliquant des fournisseurs locaux seront favorisés.*